LA MÉDIATION EN MILIEU SCOLAIRE

DES SITUATIONS CONFLICTUELLES NUISENT AU CLIMAT SCOLAIRE OU METTENT DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ?

Optez pour la médiation

Outil de prévention, de résolution, de réparation

Avant, pendant ou après le conflit

Une mesure facile à mettre en œuvre

- Comme ***mesure de responsabilisation***
- Dans le cadre du ***programme pHARe***
- Par une ***simple convention*** avec le CMFM

Faites appel au CMFM

(Centre de Médiation et de Formation à la Médiation)

01 44 64 84 70 - cmfm208@orange.fr

Le CMFM est disponible pour intervenir rapidement au sein de votre établissement

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté Égalité Fraternité

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Cmfm

La médiation

Outil déterminant de prise en charge et d'apaisement des conflits

C'est aussi un outil de prévention efficace

- Favorise l'attention et le respect de l'originalité de chaque personne
- Appropriation des règles
- Amélioration du climat scolaire

Elle permet des changements profonds

- Apaisement
- Retour vers des relations et un dialogue possibles
- Reconnaissance de l'autre et des préjudices subis
- Image positive de soi
- Action réparatrice
- Dynamique de responsabilisation

C'est un espace et un temps où il est possible d'exprimer ce qui est au cœur du désaccord, ou de la rupture de la relation.
Les émotions et les valeurs y ont une large place, ce qui permet une reconnaissance mutuelle qui change le regard sur la situation.

La dynamique du conflit peut ainsi se transformer et des solutions apparaître. On y découvre que nos conflits ne sont pas nécessairement destructeurs, mais peuvent devenir générateurs d'une relation nouvelle.

Comment ça marche ?

Souplesse et facilité de mise en oeuvre

L'établissement contacte le CMFM.

L'intervention peut être très rapide. Nous convenons d'une date, matin ou après-midi.

Les médiateurs viennent dans l'établissement. La médiation dure le temps nécessaire jusqu'à 3h.

Le CMFM transmet un rapport de médiation à l'établissement.

Cadre de la mise en œuvre

Le CMFM est habilité par le Rectorat de Paris

La médiation s'inscrit dans le cadre des programmes mis en place par le Rectorat de Paris et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour lesquels le CMFM est agréé :

+ **Mesures de responsabilisation**
+ **Programme pHARe**

Voir la fiche du CMFM sur le Portail de l'Académie de Paris

La médiation peut être organisée dans le cadre de ces programmes ou selon une simple **convention entre l'établissement et le CMFM.**

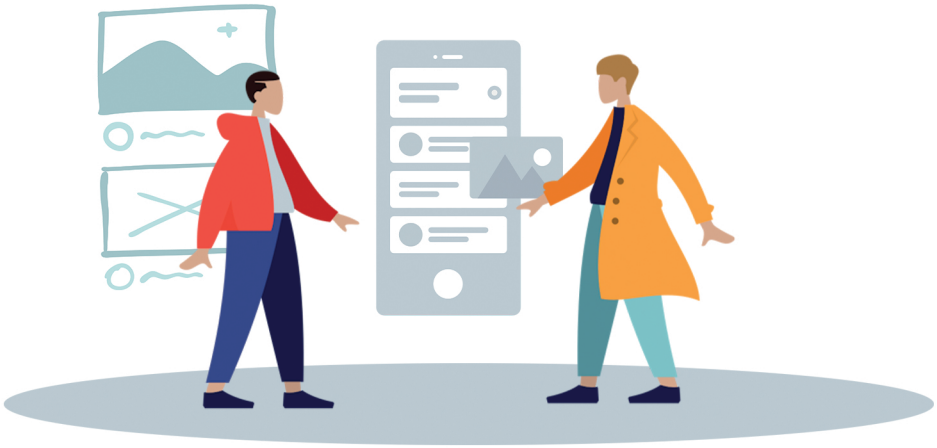

Situations dans lesquelles la médiation peut être envisagée

Avant, pendant *ou* après *le conflit*

- Toutes situations de climat conflictuel ou de conflit nécessitant l'intervention de personnes tierces à l'établissement
- Atteintes aux personnes
- Harcèlement
- Comme alternative ou complément à une sanction

Le CMFM - Centre de Médiation et de Formation à la Médiation

Fondé en 1987 et pionnier de la médiation en France.
Habilité par la Cour d'Appel de Paris depuis 35 ans.

Fort de plus de 50 médiateurs, le CMFM a réalisé des milliers de médiations judiciaires, familiales, scolaires, de voisinage, en entreprise,...

Il est également organisme de formation professionnelle pour la médiation.

Pour en savoir plus et nous contacter www.cmfm.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

cmfm208@orange.fr - 01 44 64 84 70 - www.cmfm.fr